



# Décret n° 2023-1426

du 30 décembre 2023



Relatif à l'examen des caractéristiques génétiques d'une personne

# Décret n° 2023-1426



30/12/2023

Signature



31/12/2023

Publication



01/01/2024

Application



Bonne année !



# Décret n° 2023-1426

**Art. 6.** – L'article R. 1131-3 est complété par sept alinéas ainsi rédigés:

«L'arrêté mentionné au premier alinéa\* définit notamment les règles de bonnes pratiques applicables:

«1° A la réalisation d'un examen des caractéristiques génétiques somatiques d'une personne susceptible de révéler des caractéristiques génétiques constitutionnelles, pouvant être responsables d'une affection justifiant des mesures de prévention, y compris de conseil génétique, ou de soins, ainsi qu'à la confirmation et à la communication des résultats d'un tel examen;

\* Arrêté du 27 mai 2013 définissant les règles de bonnes pratiques applicables à l'examen des caractéristiques génétiques d'une personne à des fins médicales

Révisé le 07 janvier 2023



# Arrêté du 27 mai 2013

définissant les règles de bonnes pratiques applicables à l'examen des caractéristiques génétiques d'une personne à des fins médicales

Trois points majeurs



3

# Autorisation

Le LBM doit être autorisé par l'ARS compétente.

B. 1. 1.1. a)





2

# Agrément

Le praticien qui valide doit être [...] agréé par  
l'Agence de la biomédecine

B. 1. 1.1. b)

1

# Consentement

Le consentement écrit doit être préalable à l'examen de génétique

A. 3.2.





**Réponse collégiale du GFCH ?**



# Thanks!

Do you have any questions?

youremail@freepik.com

+34 654 321 432

yourwebsite.com



**CREDITS:** This presentation template was created by [Slidesgo](#), and includes icons by [Flaticon](#), and infographics & images by [Freepik](#)

Please keep this slide for attribution